



Section de la Vendée

COMPTE RENDU CTPD / CTPL conjoint du 14/01/2010

Nlle DDFiP 85 : le dialogue impossible !!!

Pour la première se réunissait le 14 janvier un « CTPD / CTPL conjoint » sous la présidence du nouveau Directeur unique : Mr Viault (l'ancien DSF)

Rappel des forces en présence : parité syndicale composée des 8 délégués IMPÔTS et des 5 délégués TRESOR, avec en face les 13 membres de la parité administrative.

La CGT n'a pas participé à ce CTP au motif que le dialogue social est impossible ces derniers mois, SOLIDAIRES a lu une déclaration liminaire rappelant les difficultés rencontrées dans les services et a quitté immédiatement la séance.

Ne restaient plus alors que la CFTD et FO DGFIP pour tenter de dialoguer avec cette nouvelle Direction qui se met en place progressivement.

Après lecture de notre déclaration liminaire dans laquelle nous rappelions au nouveau Directeur que les personnels avaient massivement signé une pétition aux Impôts (340 signatures) et remplis un questionnaire au Trésor Public (130 signatures) dénonçant les réformes actuels, les suppressions massives d'emplois et les conditions de travail dégradées. Nous demandions dans cette déclaration au nouveau Directeur de nous répondre à toutes nos questions diverses avant d'entamer l'ordre du jour de ce comité technique paritaire, notamment pour les délégués d'origine Trésor Public qui avaient cette habitude.

Malgré le nombre important de nos questions diverses mais surtout vu l'ambiance tendue de ce début de séance, le Président accepta de débattre de nos questions que nous allons vous lister ci-dessous. Petite remarque : nous avons pris le soin d'adresser l'ensemble de nos questions avant le CTP à la Direction afin que celle-ci ne soit pas prise au dépourvu et que nous puissions obtenir des réponses... mais ce ne fut malheureusement pas le cas !!!

1/ Nous lui demandions de remettre au vote de ce comité le maintien des 37 emplois supprimés cette année, ce qu'il refusa à nouveau de faire, ce que nous considérons comme une attaque directe contre le paritarisme, symbolisant l'aspect démocratique de ces comités...

2/ le « Document Unique », document recensant les risques professionnels dans les services, avec les 2 risques les plus sensibles : les risques organisationnels et les risques psychosociaux. Deux méthodes différentes de recensement ont été mises en place dans les 2 anciennes Directions, le recensement est en cours au Trésor Public et devrait se terminer à la fin du mois alors que le recensement est terminé aux Impôts.

Pour le Trésor Public, nous avons rappelé que ce recensement était très difficile mais que des garanties avaient été mises en place afin de tenter d'obtenir une association de tous les personnels, même si nous savons que malgré tout, ce ne sera pas le cas dans de nombreux services (bien souvent faute du temps nécessaire car les retards en tout genre s'accumulent partout et aussi parfois par la mauvaise volonté de certains d'occulter la discussion sur certains risques...)

Aux impôts, le recensement est terminée selon la Direction alors que nous savons que de nombreux personnels n'ont pas été associés à la démarche dans tous les services, y compris sur leur site expérimentateur (Les Sables d'Olonne), c'est dire l'importance que notre nouveau Directeur donne à ce document... Celui-ci n'ayant pour seule réponse à nos

remarques que ce document était nouveau et vivant et qu'il conviendrait de revenir dessus dans l'avenir... Sur ce point, nous lui avons dit que nous en rediscuterions en CHS mais que la méthode était plus que contestable !

3/ le réseau rural du Trésor Public : Nous souhaitons connaître l'opinion du nouveau Directeur sur la densité de notre réseau ... Celui-ci n'ayant pour seule réponse qu'il avait visité certaines Trésoreries rurales et que de nombreux collègues lui avaient déclaré souhaiter des fermetures ! Nous lui avons expliqué que ces réactions étaient surtout à relier avec les conditions de travail dans ces petits postes, notamment du fait du manque d'effectif qui se fait encore plus ressentir dans les petites unités de travail. Avec des effectifs suffisants, les personnels concernés ne tiendraient pas de tels propos.

4/ Nous avons évoqué certaines situations particulières, notamment celle de la Trésorerie du Pays Yonnais. Mr Mougin s'est engagé à réfléchir rapidement sur des solutions afin d'optimiser certaines situations mais celui-ci ne promet pas de miracle... Mr Viault déclarant lui de son côté qu'il se rendrait prochainement sur place. Concernant notre question sur le non respect de la réglementation en matière de mandatement des intérêts moratoires : aucune réponse !!!

Nous profitons de ce point pour rappeler que ces situations difficiles se propagent un peu partout et que les conditions de travail se dégradent très rapidement dans tous les services de la DGFIP, principalement à cause des suppressions d'emplois.

5/ L'étude ergonomique pour le futur SIP de la Roche / Yon : là encore, nous soulevons l'absence de réelles concertations dans les échanges entre les personnels concernés, la Direction et l'ergonome. Les contraintes immobilières de la Cité Travot sont telles que les marges de manœuvres sont insignifiantes ! Les personnels de Trésor Public souhaitent retrouver des conditions de travail au moins équivalentes à celles qu'ils ont actuellement à la Trésorerie Cardijn... Mais visiblement, ce n'est pas la préoccupation première de la Direction qui se réfugie en permanence derrière l'étude ergonomique pour ne pas répondre à nos questions sur cette réinstallation.

Et nous nous inquiétons également des conséquences de la création de ce SIP sur le déplacement des agents de Impôts au sein de la Cité Travot.

Nous dénonçons aussi les manœuvres actuelles consistant à remettre en cause la spécialisation des métiers et les transferts de tâches qu'envisagerait la Direction entre les différents services : SIP / CDI et CDIE.

Pour conclure notre déclaration liminaire, le syndicat FO DGFIP 85 exige une nouvelle fois que les revendications professionnelles qu'il porte soient immédiatement prises en compte, en particulier :

- ***L'arrêt de la RGPP et, à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des Guichets Fiscaux Uniques (GFU) et de la réforme CDI- CDIF.***
- ***Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.***
- ***L'arrêt des suppressions d'emplois.***
- ***Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable et entre l'assiette et le recouvrement.***
- ***Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens et des collectivités.***
- ***Des applications informatiques fiables et performantes.***
- ***Des moyens matériels adaptés aux exigences du public et des agents.***
- ***Un recensement réel des tâches devant aboutir à la création des emplois statutaires, nécessaires à l'exercice des missions.***

CONCLUSION : l'ambiance lors de ce premier comité technique paritaire ne présage rien de bon car nous n'avons obtenu aucune réponse concrète à aucune de nos questions. Par conséquent, nous avons donc décidé de quitter la salle puisque le dialogue social (sujet pourtant à l'ordre du jour de ce CTP conjoint) s'avère impossible avec notre nouveau Directeur.